ENQUÊTE PUBLIQUE MAIRIE de MONTBREHAIN (02)

du 21 Mars 2016 au 21 Avril 2016 inclus

DEMANDE D'AUTORISATION UNIQUE D'EXPLOITER UN PARC
EOLIEN SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE MONTBREHAIN
PRESENTEE PAR LA SOCIETE PARC EOLIEN DES CHAMPS d'OEILLETTE

CONCLUSIONS et AVIS MOTIVE du COMMISSAIRE - ENQUÊTEUR

Commissaire-enquêteur : Nadia QUIEVREUX

L'enquête publique relative à la demande d'autorisation unique présentée par la Société parc éolien des Champs d'Oeillette en vue d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la Commune de Montbrehain (02), comportant 3 éoliennes de 139m de haut, de puissance unitaire de 2,3 MW, d'un poste de livraison et d'aménagement des voies d'accès, s'est déroulée à la Mairie de Montbrehain du Lundi 21 Mars 2016 au Jeudi 21 Avril 2016 inclus, soit 32 jours consécutifs.

L'arrêté préfectoral du 24 Février 2016 prescrit et fixe les modalités de cette enquête.

1- Information du public.

Le public a été informé du déroulement de cette enquête par :

- des Avis d'enquête affichés dans les panneaux prévus à cet effet, dans les Communes de Beaurevoir, Bohain-en-Vermandois, Brancourt-le-Grand, Croix-Fonsommes, Essigny-le-Petit, Estrées, Etaves-et-Bocquiaux, Fieulaine, Fonsommes, Fontaine-Uterte, Fresnoy-le-Grand, Gouy, Joncourt, Lehaucourt, Lesdins, Levergies, Magny-la-Fosse, Montbrehain, Nauroy, Prémont, Ramicourt, Remaucourt et Sequehart.
- trois pancartes portant des affiches réglementaires (fond jaune- caractères noirs)ont été implantées par le pétitionnaire depuis la voie publique aux extrêmités des voies d'accès au site projeté.
- le site internet de la Préfecture de l'Aisne publie l'avis d'enquête.
- les insertions dans la rubrique annonces légales des journaux locaux l'AISNE NOUELLE et L'UNION paraissent les 5 Mars 2016 et 22 Mars 2016.

Les mesures d'information du public et de publicité ont donc été respectées.

2- <u>Le dossier d'enquête – Registre.</u>

Le dossier d'enquête présenté par la Société parc éolien des Champs d'Oeillette comporte :

- Un dossier administratif et la lettre de demande.
- Une étude d'impact Santé et Environnement.
- Une étude de dangers
- Une étude acoustique.

- Un résumé non technique de l'étude d'impact.
- Un résumé non technique de danger.
- Un projet architectural.
- Un complément de dossier.
- Un plan de situation et un plan de masse.

Des Cabinets spécialisés chacun en leur domaine ont réalisé ces études.

L'Avis de l'Autorité environnementale en date du 5 Février 2016 figure également au dossier.

Le registre d'enquête mis à disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la Mairie de Montbrehain, et pendant les permanences du commissaire-enquêteur, contient 28 observations, dont 10 Avis Favorables au projet, 3 courriers et 4 photographies.

3- Procès-verbal de synthèse des observations- Mémoire en réponse du pétitionnaire.

Les observations du public consignées dans un Procès-Verbal de synthèse ont été remises au responsable du projet, le Mercredi 27 Avril 2016, celui-ci, a adressé son mémoire en réponse par voie électronique le 11 mai 2016, reçu par le commissaire-enquêteur par courrier recommandé A.R. le Samedi 14 Mai 2016.

4) <u>Délibérations des Conseils Municipaux.</u>

Les Conseils Municipaux des Communes citées au 1 ci-dessus (rubrique information du public) étaient appelés à délibérer. 15 Communes se prononcent :

Avis favorables: 8 - Avis défavorables: 7 - Absence de délibération: 8.

5) <u>Permanences du commissaire-enquêteur.</u>

Le commissaire-enquêteur a tenu des permanences en Mairie de Montbrehain les :

- Lundi 21 Mars 2016 de 9H à 12H.
- Mercredi 30 Mars 2016 de 15H à 18H.
- Jeudi 07 Avril 2016 de 9H à 12H.
- Samedi 16 Avril 2016 de 9H à 12H.
- Jeudi 21 Avril 2016 de 14H et 17H.

En conséquence, toutes les formalités réglementaires ont donc été respectées.

Le commissaire-enquêteur, après avoir :

- Pris connaissance et étudié le dossier, notamment l'étude d'impact santé et environnement, les études de dangers, écologiques et acoustiques, et, des mesures de sécurité, d'évitement et accompagnement proposées par la Société parc éolien des Champs d'oeillette.
- examiné les observations du public et les réponses du pétitionnaire.

Considérant que :

- le projet parc éolien des Champs d'oeillette se situera en zone favorable du SRE (Schéma Régional Eolien) et contribuera à atteindre les objectifs régionaux et nationaux en matière de développement de l'énergie éolienne pour 2020.
- les Collectivités Locales : Commune de Montbrehain, Communauté de Communes du Vermandois, Département de l'Aisne et Région Hauts de France percevront des retombées financières non négligeables.
- la Société SOLVEO, PME employant environ 130 personnes, spécialisée en électricité et énergies renouvelables, se trouve basée en France (Fenouillet- 31).
- les machines proviennent de l'Union Européenne.
- le projet respecte les distances réglementaires d'éloignement des éoliennes des zones urbanisées, 845m pour l'E3, de la ligne à haute tension, de la RD 283 et du terrain de loisirs (moto-cross).

Considérant toutefois que :

- ce projet ne respecte pas les inter-distances entre les parcs (2 et 5Km) préconisées par le SRE, sauf à le considérer comme extension du parc Fresnoy-Brancourt, qui ne parait pas une référence, compte-tenu des problèmes soulevés depuis l'implantation de ce parc, notamment : perturbations télévisuelles, bruit et vue directe depuis la porte d'entrée principale de la maison d'habitation des occupants de la ferme de l'Arbre Haut (à environ 600m), et le non respect de la promesse de plantation d'arbres en prolongement du bosquet existant.
- ce projet contribuera à l'effet de saturation et de pollution visuelle dénoncées par de nombreuses personnes. En effet, compte-tenu de la présence de parcs en service : Beaurevoir : 9 éoliennes, Fresnoy-Brancourt : 6 éoliennes, et à venir : Parc des Buissons (Beaurevoir : 7 éoliennes, parc de l'ENSINET (Prémont-Serain) : 11 éoliennes, on comptera 33 +3 = 36 éoliennes, dans un demi-cercle de 6km de rayon autour du village de Montbrehain.

Prenant cependant compte de l'engagement du pétitionnaire à effectuer des mesures de bruit après la construction des machines et à respecter les normes en vigueur au besoin par un

5

système de bridage et à assurer le suivi post-implantation concernant l'avifaune, et les chiroptères,

EMET UN AVIS FAVORABLE à ce projet, avec les réserves suivantes :

- Planter des haies ou des bosquets afin de limiter la vue directe de l'éolienne E3 par les

habitants du secteur Sud, Sud-Est, de la partie urbanisée de Montbrehain et des occupants de

la ferme de l'Arbre haut.

- Respecter scrupuleusement les mesures de bruit, si nécessaire, installer un système de

bridage ou stopper les machines la nuit, le weed-end et jours fériés.

- Faire une expertise des bruits et ondes en provenance du parc Fresnoy-Brancourt, en cas de

défaillance, en avertir les services de la Préfecture, et ce, afin d'éviter tout conflit ultérieur

quant à la provenance d'éventuelles perturbations télévisuelles.

Enfin arrêter l'éolienne E1 lors de compétition de moto-cross.

Fait à FRIERES-FAILLOUEL, le 21 Mai 2016.

Le commissaire-enquêteur,

Nadia QUIEVREUX.